L'ABEILLE

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1835.

L'INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre.

LE LOUISIANA ADVERTISER.

Lorsque nous avons essayé de justifier les éditeurs du *Louisiana Advertiser*; (abstraction faite du Dr. Verner) lorsque nous avons reclamé pour eux le continuation du patronage qu'ils avaient su mériter toujours, et que nous avons cherché, enfin, à les reintégrer dans les bonnes graces et dans l'estime des citoyens en général, nous avons, par ce fait, contracté envers le public et surtout envers la Légion une obligation sacrée, celle de prouver à tous les moyens qui seraient en notre pouvoir, l'innocence de ceux dont nous défendions la cause. Aussi saisissons nous avec empressement toutes les occasions qui se presenteront pour dissiper les doutes existant peut être encore dans l'esprit de quelques-uns de nos lecteurs. C'est d'apres ces considerations, et en consequence des devoirs que nous nous sommes imposés que nous publions aujourd'hui la traduction de la pièce suivante publiée dans le *Louisiana Advertiser* d'hier matin.

"Le public attentif sans doute de nous, qu'en sous présentant aujourd'hui devant lui et devant nos amis, nous n'ons quelqu'allusion aux événemens de la semaine dernière, ou tant qu'ils ont rapport a nous. Tandis que nous nous à la nécessité apparente de revenir sur le passé, ce seul but de détruire les fausses impressions que aurait avoir laissées un moment d'erreur, nous déclarons que nous ne sommes mus ni par l'idée déshonorante faire une bassesse, ni par l'intention blâmable de proposer le public ou de lui rompre en visière.

"Nous avons eu le malheur de céder aux vives instances ceux qui ont été faites pour livrer à la presse quelques privaises plaisanteries sur une portion de la Légion, qui s'est rendue aux vœux des autorités civiles pour maintenir l'ordre et la tranquilité de la ville. C'est un acte de justice que nous nous devons à nous-mêmes, de déclarer à la face du monde entier que nous nous sommes opposés de toutes nos forces à la publication de l'article en question, lorsque nous l'a présenté par le Dr Verner, alors editeur de notre feuille. Nous nous sommes opposés à la publication de l'article, non pas que nous crussions que les plats sarcasmes et les ridicules plaisanteries qu'il contenait puissent en aucune manière porter atteinte à la dignité ou à l'honneur de la Légion ; mais bien parce que dans la conjoncture où se trouvait notre ville, dans un moment où les esprits étaient échauffés, nous redoutions que cette converse et pleine satire en offensant, dans un moment d'irritation, ceux qui en étaient le sujet, ne renouvelat les troubles qui commençaient à s'appaiser.

"Toutes fois, le Docteur fit évanouir nos scrupules en nous assurant que lui même était membre de la Légion et qu'il était de chirurgien, et qu'il avait rédigé cette passage à la prière de plusieurs légionnaires qui étaient d'opinion que rien ne justifiait l'appel qui avait été fait à la Légion.

Nous nous croyons assez au fait des réglemens qui gouvernent la presse pour croire que, si l'article portait ombrage à que qu'un, ce serait à l'Editeur responsable, non au propriétaire du mechanisme de l'etablissement qu'on s'adresseurait pour obtenir satisfaction. C'est ainsi que nous nous sommes laissés aller, non pas à approuver cette publication déplacée et inopportune, mais simplement à la tolerer. Voila, concitoyens, l'aveu sincere de la faute que nous avons commise en notre qualité de propriétaires d'une feuille publique. Il est inutile, maintenant de parler de la liberté illimitée que nos sages institutions accordent à ce canal de l'expression des sentimens du public, ou du frein qu'on peut lui opposer pour empêcher cette liberté de degenerer en licence, mais nous en appelons avec confiance à vous, concitoyens, les gardiens de la liberté, et nous vous demandons si la violence avec laquelle nous avons été soumis aux epreuves de la fureur populaire, ne nous a pas plus que de rage de la responsabilité qui pesait sur nous!

"Nous nourrissons les sentimens de la plus vive reconnaissance pour l'honorable maire, le sherif M. Burton, etc. qui nous ont conservé une vie que jusqu'à présent nous avons tâché de rendre utile au soutien et à l'existence d'une sœur veuve et chargée d'enfans orphelins. Nous ne cherchons point ici à réveiller la sympathie du public envers nous ; nous citons un fait vrai. et seulement dans le but de faire voir combien de victimes un mouvement d'aveugle emportement aurait pu faire.

"Le général Planché et plusieurs autres membres de la Légion ont aussi droit à notre vive reconnaissance pour les services signalés qu'ils nous ont rendus dans cette crise terrible pour nous.

"Depuis que nous avons pris un intérêt dans cette feuille, nous avons donné la preuve que nous étions mus par des sentimens d'honneur, de libéralité, de fermeté et d'equité. Nous n'avions l'intention d'insulter personne, si quelques uns aient beaucoup souffert tant dans leurs personnes que dans nos propriétés, pour la faute d'un autre, nous avons assez de confiance dans l'honneur et l'équité de nos concitoyens pour croire que l'on nous permettra de poursuivre tranquillement et sans molestation le but auquel nous nous proposons d'atteindre depuis notre début ; et c'est de continuer à tant qu'il dépend de nous au bien général, et de recevoir la récompense due à un honnête industrie et à la persévérance. Tel est l'engagement que nous avions contracté envers le *Louisiana Advertiser* sera sous notre direction, on verra que nous serons fideles à remplir la promesse que nous renouvellons aujourd'hui.

"LES PROPRIETAIRES."

GRANDE ASSEMBLEE A BOSTON.

A une assemblée très nombreuse et très respectable réunie à Faneuil Hall conformement à une convocation signée par Harrison Gray Otis et plus de 1500 autres citoyens, le bureau fut organisé comme suit : Thom. Théodore Lyman, jr. maire de Boston, president ; six vice-presidents furent élus parmi les membres les plus distingués du barreau et quatre secrétaires furent choisis parmi les membres les plus influens de la communauté.

Cette assemblée un nombre des signatures, grossit à chaque instant par une foule de nouveaux citoyens, fut harangué par MM. Richard Fletcher, Peleg Sprague, et Harrison Gray Otis qui dans des discours pleins de chaleur, d'eloquence et d'une profonde logique firent ressortir l'impolitique, l'injustice et le danger des principes des abolitionistes. Chacun de ces discours fut écouté dans le plus religieux silence, et accueilli avec l'enthousiasme le plus prononcé. Alors les résolutions suivantes furent mises aux voix et adoptées à l'unanimité. Il fut de plus résolu qu'elles seraient publiées dans toutes les gazettes de Boston.

Après un long préambule dans lequel il est reconnu, comme un fait bien notoire, qu'il existe des individus dans les Etats du Nord de l'Union qui se sont organisés en associations, ayant pour but l'abolition immédiate de l'esclavage dans les Etats du Sud ; que le nombre et l'influence de ces sociétés incendiaires ont été exagérés à dessein de créer une inquiétude générale et qu'il existe des personnes qui ont conçu le sinistre projet de séparer le Nord du Sud, et attendu qu'une grande excitation s'étant propagée dans toutes les parties de l'Union, il est de notre devoir d'essayer de calmer les esprits par une profession de foi sincère.

Nous citoyens de Boston, ici réunis, faisons connaître par ces présentes nos opinions à ce sujet, dans l'espoir qu'elles seront favorablement accueillies par nos frères du Sud, et qu'elles leur prouveront combien nous sommes opposés à ces projets d'organisateurs.

La glorieuse revolution qui débarrassa l'Amérique du joug Anglais, ne devait en relacher des liens qui attachaient l'esclave à son maître au temps du système colonial La Constitution fédérale a reconnu et garanti cet état de choses. Par ce contrat sacré qui fait des diverses parties de l'Union, "une grande et puissante unité," une nation respectée dans toutes les parties du globe, les droits et la juridiction des Etats du Sud furent reconnus et garantis par les autres Etats. L'état actuel de leurs relations sociales fut la base du contrat que nous ne croyons pas le droit, et nous pensons d'ailleurs qu'il serait très impolitique d'etudier les obligations solennelles que nous même avons contractées en toute connaissance de cause Bien plus, notre Union tant qu'elle a existé, fidèle à ce contrat, a fleuri dans la paix et triomphé dans la guerre.

Pénétrés de ces principes, nous protestons solennellement contre les doctrines et la conduite de cette poignée de fanatiques qui voudraient promener leurs torches incendiaires dans nos riches états du sud, et y susciter une guerre à mort. Nous plaignons les hommes honnêtes dont la religion a été surprise, dont les motifs, sont purs, mais qui dans leur aveugle bigotisme, ne voient pas les conséquences de ces doctrines, et qui sans le savoir sont les auxiliaires de ces monstres qui veulent violer la foi sacrée des traités, et les principes si simples de la loi des nations. Mais nous abhorrons pardessus tout, ces vils étrangers venus sur nos rivages par un gouvernement étranger qui les soudoie, et nous éprouvons pour eux la plus vive indignation et le plus profond mépris. La politique constante du gouvernement fédéral a toujours été de ne se jamais mêler dans les affaires intérieures des gouvernemens étrangers : à combien plus de titres chaque état de la confédération ne peut il pas réclamer du gouvernement fédéral l'application du même système politique.

En conséquence il est résolu, que le peuple des Etats-Unis s'est engagé, par la constitution qui les régit sous la main de la divine providence, à laisser à chaque Etat déterminer les relations sociales du maitre à l'esclave dans l'étendue de leurs territoires respectifs, et que personne au monde n'a le droit de rompre ou aliéner le contrat.

Résolu que nous voyons avec la plus profonde indignation toutes tentatives, sous quelque masque qu'elle puissent être cachées tendantes à entraîner le gouvernement fédéral à abolir l'esclavage, en cherchant à effrayer le maître, et à exciter les passions de l'esclave.

Résolu que nous désapprouvons toutes associations formées dans les Etats du Nord dans l'intention de se mêler des affaires des Etats du Sud, ce qui ne peut tendre qu'à favoriser les criminels projets de ceux qui voudraient dissoudre notre bienheureuse Union.

Résolu que toutes mesures qui tendraient à exciter les esclaves à la révolte, ou les exciter à l'insubordination doivent être considérées contraires à la constitution.

Résolu que tout en recommandant à chacun de nos concitoyens de sacrifier sur l'autel de la patrie ses préjugés, ses opinions personnelles, et ses affections particulières, il est du devoir de chacun d'aider à supprimer les assemblées tumultueuses, les procédés violens, les attaques sur les personnes ou les propriétés, les vengences populaires &c. et de prêter au contraire main forte à l'exécution des lois.

Nous avons reçu d'au de nos amis à Baton Rouge, les deux lettres suivantes. La première dont nous ne donnons qu'un extrait, mentionne un cas de l'application de la loi de Lynch, et la seconde, fait la description de la *Pénitentiaire* de cette ville.

BATON-ROUGE, 4 septembre 1835.

Monsieur J. Bayon,

Monsieur,—"La loi de Lynch ou pour mieux dire la loi de l'arbitraire est à l'ordre du jour à Baton Rouge et dans les environs. Il y a quelques jours qu'un individu connu comme joueur de profession a été condamné, d'après le code de Lynch, à être fustigé et goudronné et chassé de la ville. Le soir de mon arrivée il y eut aussi deux hommes suspects d'arrêtés, mais ayant été examinés par l'autorité competente de l'endroit, ils furent remis en liberté.

Ce n'est pas, Mr. l'éditeur, que je sois en faveur de ces vagabonde qui exploitent le pays, pour jouer, filouter et voler ; à Dieu ne plaise qu'une semblable pensée me domine jamais. *Personne* plus que moi, du contraire, ne désire leur châtiment ; mais je crois qu'avant tout, il est dans l'intérêt de la société que l'autorité des lois sanctionnées par la Législature l'emporte sur l'arbitraire. Sans cette condition nécessaire au maintien de la paix, l'anarchie et la confusion prendront la place de l'ordre établi ; chacun alors se croyant lésé par du voisin voudra se faire justice. Jean, ennemi de Pierre déclarera que celui-ci appartient à la société de l'abolition, les haines personnelles trouveront un prompt vengeur dans le code de Lynch, et l'ordre social, ce lien qui nous unit, se trouvera détruit, car le génie du bien s'arrête quelque fois dans sa course, tandis que celui du mal est infatigable, ambitieux, tenace et a plus de partisans.

Dans ma lettre du 30 août, je vous disais que les récoltes le long du fleuve sont en général très mauvaises. C'est affirmativement vrai. Mais à Baton Rouge, dans cette partie appelée communément "terres hautes," elles sont superbes. Jamais je n'ai vu de plus beau coton que celui de cette partie de la paroisse : l'élévation du sol au dessus du Mississipi en est probablement la cause principale.

J'ai l'honneur, &c, UN VOYAGEUR.

BATON ROUGE, le 7 sept. 1835.

Monsieur l'éditeur de l'*Abeille*,

Monsieur,—Encore plein d'admiration par la vue de la maison de détention, (pénitentiaire,) que j'ai visitée à mon arrivée dans cette ville, je vais essayer de vous en donner un aperçu succint que vous livrerez à vos lecteurs si vous le jugez convenable.

Figurez-vous, Mr. l'éditeur, une centaine de malheureux criminels que les lois ont atteinte et punis chacun selon le délit qu'il a commis, rassemblés dans un vaste corps de logis et occupés aux divers métiers que l'hommes a inventés pour subvenir à ses besoins et se rendre utile à ses semblables. Ici, c'est l'atelier des charpentiers, là, celui des ébénistes, à droite celui des menuisiers, à gauche, celui des cordonniers ; dans un grand appartement du même corps de logis est l'hôpital, où les malades sont traités le plus humainement possible et avec la plus grande propreté. Dans la cour est la forge qui sert à faire les ferremens nécessaires à la captivité des criminels qui sont journellement occupés à fabriquer des chaines utiles et que les soins paternels de l'Etat et ceux du gardien font rangés dans repentir ; car, il faut l'avouer, la tranquillité la plus parfaite, l'ordre le plus regulier, la soumission la plus passive règnent dans cette prison que l'on prendrait plutôt pour une des grandes fabriques d'Europe, que pour une maison de force.

Tous les condamnés qui n'ont point d'état sont employés à faire des briques, du bois, du jardinage, et à servir les autres enfin, tous travaillent dans la maison. S'il se trouve des paresseux parmi les détenus, ils sont bientôt corrigés et forcés de supporter par leur travail les dépenses de leur entretien.

L'heure du repas arrivée, les prisonniers s'approchent en file, auprès d'une table préparée et numérotée où sont déposées autant de gamelles en farblane qu'il y a de criminels Chacun prend son repas et va le manger dans sa cellule où il est enfermé jusqu'à l'heure à laquelle ils reprennent le travail. La même répétition a lieu le jour suivant et tous les jours, à l'exception du dimanche qui est le jour de repos.

Il est défendu de parler aux prisonniers. Ils ne peuvent non plus se parler entr'eux, et la bible que j'ai vue dans presque toutes les cellules est le seul livre qu'ils ont permis de lire. (Vous conviendrez avec moi combien est sage, parmi de semblables creatures, la prohibition des livres immoraux.)

Le gardien et le capitaine des gardes sont très polis et complaisans. Ils mettent tout l'empressement possible à diriger l'étranger qui se présente pour visiter.

Les expressions me manquent pour décrire en entier et faire ressortir la supériorité de cette prison sur les prisons communes. Ma plume est trop infirme pour que j'ose seulement prétendre avoir donné dans cette lettre une faible esquisse de ce modèle de détention qui honore à la fois l'Etat de la Louisiane, et le digne magistrat sous l'administration du quel s'est élevé ce bel établissement, autant qu'il satisfait à la morale publique.

Je terminerai, monsieur l'éditeur, en félicitant les philanthropes de la Nouvelle-Orléans qui comptent pour quelque chose la vie des hommes que la société a repoussée de son sein à visiter la penitentiaire de Baton-Rouge.

Je vous salue avec cordialération.

UN VOYAGEUR.

DES INCENDIES.

Le feu s'est déclaré lundi dernier, vers 7 heures et demie du soir dans une maison à 4 étages située à l'encoignure des rues de la Victoire et Marigny. Dans moins de 3-4 d'heures la maison fut entièrement brulée malgré les prompts secours donnés par plusieurs de nos pompes. Cet edifice n'était pas encore entièrement achevé. On assure que le feu s'est manifesté dans un des étages supérieurs dont aucun n'était encore habité, ce qui prouverait assez evidemment que c'est l'œuvre de quelqu'incendiaire.

La police ne parviendra-t elle jamais à découvrir cette classe d'individus dont une des branches d'industrie consiste à mettre le feu aux maisons pour pouvoir ensuite voler à leur aise les voisins qui se voient dans la nécessité de déménager pour sauver leur mobilier? Nous devons certainement attribuer à de criminels desseins la plupart des incendies qui ont lieu dans notre ville. Ne réussira-t-on jamais à s'emparer de ceux qui en sont les auteurs et à en faire un exemple capable de retenir par la crainte les plus audacieux même? Nous l'espérons. En attendant nous croyons qu'il est de toute urgence d'organiser les gardes d'ilets de nuit. Une ordonnance existe à cet effet; il ne s'agit que de la mettre à exécution. En le faisant on diminuera considérablement le nombre des malfaits qui se commettent en ville.

Les compagnies d'assurances ne devraient-elles pas aussi faire tous leurs efforts pour prévenir les incendies qui se répètent si souvent ici? C'est pour elles en grande partie que les citoyens de jour et de nuit font un service des plus fatigans. C'est pour elles que nous voyons toutes ces compagnies de Pompiers, dignes modeles de dévouement et de patriotisme, s'organiser sous un titre qu'ils auraient dû mettre de côté pour prendre celui de SAUVEGARDE des fortunes de la ville: ces fortunes paient annuellement aux assurances une prime que l'on peut calculer, au *minimum*, à quatre millions de piastres. On peut ajouter même et dire avec Figaro *qu'il ne se donne pas un seul coup de piston*, en ville qui ne soit pour le profit de ces corporations. Comment donc comprendre l'apathie ou plutôt l'egoisme des divers bureaux d'assurances de la Nouvelle Orléans. Ne devraient-ils pas contribuer presque à eux seuls toutes nos compagnies de Pompiers, et en organiser d'autres à leurs frais et dépens! La modique somme qu'ils verseront dans la caisse de ces compagnies ne doitselle pas être considerée plutôt comme une ridicule plaisanterie que comme un secours réel.

Il semblerait d'après la tournure que prennent les choses que le fardeau de toutes les servitudes ne doive peser que sur le trésor de la ville, pour les déboursés, et sur les citoyens, pour les fatigues: et cependant, la ville n'assure pas, et cependant les citoyens ne reçoivent aucun salaire pour leur zèle et leur dévouement. Et cependant ces compagnies d'assurances font tous les profits!

Ce que nous disons de ces compagnies peut s'appliquer en partie à nos banques locales. Elles devraient aider à soutenir tous les corps organisés dans un but d'utilité générale. Elles ont d'immenses capitaux qui se trouvent, pour ainsidire, sous la protection immédiate de la Légion et des compagnies de Pompiers de cette ville. Leur devoir serait donc de faire des appropriations annuelles de manière à augmenter les moyens de défense et les garanties de la cité entière.

La tentative faite il y a environ une année pour incendier le magasin de M. Martin Gordon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, ne prouve-t-elle pas une intention de piller la banque de l'Etat?

Nous ne saurions terminer ici sans inviter les membres des compagnies de pompiers à renoncer à leur coutume de faire rouler leurs pompes sur les banquettes; deux torts bien graves ne peuvent manquer de résulter de cette coutume; le premier, de briser ou de deranger les pompes; le second, de faire des avaries plus ou moins grandes aux banquettes et aux trottoirs. D'ailleurs cela est contraire aux ordonnances de police: notre personne donc que les diverses compagnies tiendront trop bien la justesse de nos observations, qui ne sont faites que dans un but d'intérêt général, pour ne pas renoncer à cette coutume.

UN NOUVEAU JOURNAL ANTI ABOLITIONISTE A NEW-YORK.

Nous voyons dans l'*Evening Star* du 19 août dernier le prospectus d'une nouvelle feuille qui doit se publier à N. York sous le titre de *Castigator et N. York Anti-Abolitionist*. Cette feuille paraîtra deux fois par semaine et sera consacrée entièrement à soutenir, tant que l'occasion s'en présentera, la cause qu'elle a embrassée ainsi que les principes de colonisation qui y sont étroitement attachés.

Son principal objet sera de combattre les terribles effets qui pourraient résulter de la doctrine publiée par les abolitionistes.

Les éditeurs poursuivront tous les fanatiques qu'ils appelent "Peace Mercies" avec toute l'ardeur, l'énergie et l'intrépidité que leur inspirent la justice et le patriotisme de leur glorieuse cause; ils s'efforceront de maintenir la stabilité de l'Union, ainsi que les droits constitutionnels et le bonheur de leurs frères du Sud en dépit des funestes machinations de leurs ennemis jurés qu'ils forceront au juste ressentiment d'une nation insultée. Ils ne se mêleront pas de politique ou de religion, mais ils chargeront à outrance les traîtres au pays et toute leur suite sans avoir égard ni aux sectes ni aux partis.

Ils tiendront sur PAPIER NOIR une liste exacte tant les noms et les occupations de tous les conspirateurs de manière à faire connaître leur ennemis d'avec nos amis.

Le prix de la souscription à ce journal est si peu élevé que c'est presque un objet de faible importance. Les éditeurs l'ont calculé de manière à répandre leur gazette autant que possible. Le prix est de 2$ pour 12 mois ou 1$ pour 6 mois, payable d'avance.

Cette feuille se publiera au No. 187, William street, à coin de la rue Spence, à New-York.

Les communications y seront reçues de toutes les parties de l'Union, franches de port.

Les éditeurs des différens journaux des Etats-Unis sont invités spécialement à annoncer l'établissement de cette feuille.

DON VALENTIN GOMEZ FARIAS.

Cet illustre personnage, dont les talens transcendans et les vertus citoyennes lui ont mérité d'être élevé à la vice présidence des Etats-Unis du Mexique, a, pendant une longue série d'années, occupé dans sa patrie les emplois de la plus haute importance, dans l'exercice desquels il s'est toujours fait connaître, comme homme public, par ses principes libéraux, par ses efforts soutenus aux succès de la cause du peuple, par la fermeté et la droiture de son caractère, et par ses modestes vertus comme homme privé. Soit qu'il ait servi son pays en qualité de député ou de sénateur, ou comme membre de la Législature de son Etat (Zacatecas) il a toujours travaillé à l'avancement de la Nation, et à la destruction des entraves que l'ancien système du gouvernement Espagnol opposait au développement et à la marche des institutions républicaines: il a surtout porté toute sa sollicitude à perfectionner le mode d'instruction publique.

Elevé au pouvoir exécutif par le fait de sa nomination à la vice présidence il abutint l'an dernier avec énergie et constance les mesures salutaires du Congrès pour abattre Santa Anna et seconda de toute la force de ses principes les lois qui réformaient le clergé et l'armée. Simple dans ses mœurs et dans ses habitudes, on ne le vit jamais afficher ce faste et cet orgueuil que l'on trouve si généralement parmi les chefs militaires des républiques Hispano-Américaines. Il sut toujours conserver tous ses soins à améliorer le sort de la Nation, et lorsque Santa Anna forma le projet de renverser le gouvernement fédéral dont il était lui même le premier chef en développant dans son plan toute l'armée permanente, Farias s'opposa à cette révolution avec toute l'energie qu'il le caractérise. Il organisa la milice bâtiobble à l'aide de laquelle et grace aux sages précautions qu'il prit il parvint à déjouer les coupables desseins des ennemis des institutions federales. Mais malheureusement il ne songea pas qu'il avait près de lui un autre ennemi Anglo-Américain qui, cet ennemi, c'était Santa Anna lui même; il avait l'air d'abandonner les partisans des privilèges, mais plus tard sa conduite a prouvé d'une manière évidente, qu'il trahissait à la fois son digne compagnon et la constitution qu'il avait juré de soutenir et de faire respecter.

Ainsi nous avons vu qu'après que la révolution cleriso-militaire de 1833 eut été terminée, Santa Anna qui voulait commander en Dictateur, se rendit à Mexico, et reprit les rênes du gouvernement pour mieux faire agir sa nouvelle révolution; et l'un des premiers actes qu'il commit fut de persécuter le patriote Gomez Farias. Il fit dissoudre le Congrès, ordonna une élection de nouveaux députés, et prit tellement ses mesures que le nouveau Congrès, dévoué aveuglément à lui, décréta Gomez Farias déchu de la vice présidence. Les autres hérésiarcs du perfide Santa Anna sont trop bien connus pour que nous entreprenions de les retracer ici. Nous dirons seulement pour terminer que Gomez Farias, poursuivi et persécuté non-seulement par Santa-Anna lui-même, mais encore par un essain de fanatiques, d'ennemis jurés de la prospérité de cette belle république, se vit dans la nécessité de chercher à échapper sans la fuite aux plus audacieux même? Nous l'espérons. En attendant nous croyons qu'il est de toute urgence d'organiser les gardes d'ilets de nuit. Une ordonnance existe à cet effet; il ne s'agit que de la mettre à exécution. En le faisant on diminuera considérablement le nombre des malfaits qui se commettent en ville.

Les compagnies d'assurances ne devraient-elles pas aussi faire tous leurs efforts pour prévenir les incendies qui se répètent si souvent ici? C'est pour elles en grande partie que les citoyens de jour et de nuit font un service des plus fatigans. C'est pour elles que nous voyons toutes ces compagnies de Pompiers, dignes modeles de dévouement et de patriotisme, s'organiser sous un titre qu'ils auraient dû mettre de côté pour prendre celui de SAUVEGARDE des fortunes de la ville: ces fortunes paient annuellement aux assurances une prime que l'on peut calculer, au *minimum*, à quatre millions de piastres. On peut ajouter même et dire avec Figaro *qu'il ne se donne pas un seul coup de piston*, en ville qui ne soit pour le profit de ces corporations. Comment donc comprendre l'apathie ou plutôt l'egoisme des divers bureaux d'assurances de la Nouvelle Orléans. Ne devraient-ils pas contribuer presque à eux seuls toutes nos compagnies de Pompiers, et en organiser d'autres à leurs frais et dépens! La modique somme qu'ils verseront dans la caisse de ces compagnies ne doitselle pas être considerée plutôt comme une ridicule plaisanterie que comme un secours réel.

Il semblerait d'après la tournure que prennent les choses que le fardeau de toutes les servitudes ne doive peser que sur le trésor de la ville, pour les déboursés, et sur les citoyens, pour les fatigues: et cependant, la ville n'assure pas, et cependant les citoyens ne reçoivent aucun salaire pour leur zèle et leur dévouement. Et cependant ces compagnies d'assurances font tous les profits!

Ce que nous disons de ces compagnies peut s'appliquer en partie à nos banques locales. Elles devraient aider à soutenir tous les corps organisés dans un but d'utilité générale. Elles ont d'immenses capitaux qui se trouvent, pour ainsidire, sous la protection immédiate de la Légion et des compagnies de Pompiers de cette ville. Leur devoir serait donc de faire des appropriations annuelles de manière à augmenter les moyens de défense et les garanties de la cité entière.

La tentative faite il y a environ une année pour incendier le magasin de M. Martin Gordon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, ne prouve-t-elle pas une intention de piller la banque de l'Etat?

Nous ne saurions terminer ici sans inviter les membres des compagnies de pompiers à renoncer à leur coutume de faire rouler leurs pompes sur les banquettes; deux torts bien graves ne peuvent manquer de résulter de cette coutume; le premier, de briser ou de deranger les pompes; le second, de faire des avaries plus ou moins grandes aux banquettes et aux trottoirs. D'ailleurs cela est contraire aux ordonnances de police: notre personne donc que les diverses compagnies tiendront trop bien la justesse de nos observations, qui ne sont faites que dans un but d'intérêt général, pour ne pas renoncer à cette coutume.

UN NOUVEAU JOURNAL ANTI ABOLITIONISTE A NEW-YORK.

Nous voyons dans l'*Evening Star* du 19 août dernier le prospectus d'une nouvelle feuille qui doit se publier à N. York sous le titre de *Castigator et N. York Anti-Abolitionist*. Cette feuille paraîtra deux fois par semaine et sera consacrée entièrement à soutenir, tant que l'occasion s'en présentera, la cause qu'elle a embrassée ainsi que les principes de colonisation qui y sont étroitement attachés.

Son principal objet sera de combattre les terribles effets qui pourraient résulter de la doctrine publiée par les abolitionistes.

Les éditeurs poursuivront tous les fanatiques qu'ils appelent "Peace Mercies" avec toute l'ardeur, l'énergie et l'intrépidité que leur inspirent la justice et le patriotisme de leur glorieuse cause; ils s'efforceront de maintenir la stabilité de l'Union, ainsi que les droits constitutionnels et le bonheur de leurs frères du Sud en dépit des funestes machinations de leurs ennemis jurés qu'ils forceront au juste ressentiment d'une nation insultée. Ils ne se mêleront pas de politique ou de religion, mais ils chargeront à outrance les traîtres au pays et toute leur suite sans avoir égard ni aux sectes ni aux partis.

Ils tiendront sur PAPIER NOIR une liste exacte tant les noms et les occupations de tous les conspirateurs de manière à faire connaître leur ennemis d'avec nos amis.

Le prix de la souscription à ce journal est si peu élevé que c'est presque un objet de faible importance. Les éditeurs l'ont calculé de manière à répandre leur gazette autant que possible. Le prix est de 2$ pour 12 mois ou 1$ pour 6 mois, payable d'avance.

Cette feuille se publiera au No. 187, William street, à coin de la rue Spence, à New-York.

Les communications y seront reçues de toutes les parties de l'Union, franches de port.

Les éditeurs des différens journaux des Etats-Unis sont invités spécialement à annoncer l'établissement de cette feuille.

DON VALENTIN GOMEZ FARIAS.

Cet illustre personnage, dont les talens transcendans et les vertus citoyennes lui ont mérité d'être élevé à la vice présidence des Etats-Unis du Mexique, a, pendant une longue série d'années, occupé dans sa patrie les emplois de la plus haute importance, dans l'exercice desquels il s'est toujours fait connaître, comme homme public, par ses principes libéraux, par ses efforts soutenus aux succès de la cause du peuple, par la fermeté et la droiture de son caractère, et par ses modestes vertus comme homme privé. Soit qu'il ait servi son pays en qualité de député ou de sénateur, ou comme membre de la Législature de son Etat (Zacatecas) il a toujours travaillé à l'avancement de la Nation, et à la destruction des entraves que l'ancien système du gouvernement Espagnol opposait au développement et à la marche des institutions républicaines: il a surtout porté toute sa sollicitude à perfectionner le mode d'instruction publique.

Elevé au pouvoir exécutif par le fait de sa nomination à la vice présidence il abutint l'an dernier avec énergie et constance les mesures salutaires du Congrès pour abattre Santa Anna et seconda de toute la force de ses principes les lois qui réformaient le clergé et l'armée. Simple dans ses mœurs et dans ses habitudes, on ne le vit jamais afficher ce faste et cet orgueuil que l'on trouve si généralement parmi les chefs militaires des républiques Hispano-Américaines. Il sut toujours conserver tous ses soins à améliorer le sort de la Nation, et lorsque Santa Anna forma le projet de renverser le gouvernement fédéral dont il était lui même le premier chef en développant dans son plan toute l'armée permanente, Farias s'opposa à cette révolution avec toute l'energie qu'il le caractérise. Il organisa la milice bâtiobble à l'aide de laquelle et grace aux sages précautions qu'il prit il parvint à déjouer les coupables desseins des ennemis des institutions federales. Mais malheureusement il ne songea pas qu'il avait près de lui un autre ennemi Anglo-Américain qui, cet ennemi, c'était Santa Anna lui même; il avait l'air d'abandonner les partisans des privilèges, mais plus tard sa conduite a prouvé d'une manière évidente, qu'il trahissait à la fois son digne compagnon et la constitution qu'il avait juré de soutenir et de faire respecter.

Ainsi nous avons vu qu'après que la révolution cleriso-militaire de 1833 eut été terminée, Santa Anna qui voulait commander en Dictateur, se rendit à Mexico, et reprit les rênes du gouvernement pour mieux faire agir sa nouvelle révolution; et l'un des premiers actes qu'il commit fut de persécuter le patriote Gomez Farias. Il fit dissoudre le Congrès, ordonna une élection de nouveaux députés, et prit tellement ses mesures que le nouveau Congrès, dévoué aveuglément à lui, décréta Gomez Farias déchu de la vice présidence. Les autres hérésiarcs du perfide Santa Anna sont trop bien connus pour que nous entreprenions de les retracer ici. Nous dirons seulement pour terminer que Gomez Farias, poursuivi et persécuté non-seulement par Santa-Anna lui-même, mais encore par un essain de fanatiques, d'ennemis jurés de la prospérité de cette belle république, se vit dans la nécessité de chercher à échapper sans la fuite aux plus audacieux même? Nous l'espérons. En attendant nous croyons qu'il est de toute urgence d'organiser les gardes d'ilets de nuit. Une ordonnance existe à cet effet; il ne s'agit que de la mettre à exécution. En le faisant on diminuera considérablement le nombre des malfaits qui se commettent en ville.

Les compagnies d'assurances ne devraient-elles pas aussi faire tous leurs efforts pour prévenir les incendies qui se répètent si souvent ici? C'est pour elles en grande partie que les citoyens de jour et de nuit font un service des plus fatigans. C'est pour elles que nous voyons toutes ces compagnies de Pompiers, dignes modeles de dévouement et de patriotisme, s'organiser sous un titre qu'ils auraient dû mettre de côté pour prendre celui de SAUVEGARDE des fortunes de la ville: ces fortunes paient annuellement aux assurances une prime que l'on peut calculer, au *minimum*, à quatre millions de piastres. On peut ajouter même et dire avec Figaro *qu'il ne se donne pas un seul coup de piston*, en ville qui ne soit pour le profit de ces corporations. Comment donc comprendre l'apathie ou plutôt l'egoisme des divers bureaux d'assurances de la Nouvelle Orléans. Ne devraient-ils pas contribuer presque à eux seuls toutes nos compagnies de Pompiers, et en organiser d'autres à leurs frais et dépens! La modique somme qu'ils verseront dans la caisse de ces compagnies ne doitselle pas être considerée plutôt comme une ridicule plaisanterie que comme un secours réel.

Il semblerait d'après la tournure que prennent les choses que le fardeau de toutes les servitudes ne doive peser que sur le trésor de la ville, pour les déboursés, et sur les citoyens, pour les fatigues: et cependant, la ville n'assure pas, et cependant les citoyens ne reçoivent aucun salaire pour leur zèle et leur dévouement. Et cependant ces compagnies d'assurances font tous les profits!

Ce que nous disons de ces compagnies peut s'appliquer en partie à nos banques locales. Elles devraient aider à soutenir tous les corps organisés dans un but d'utilité générale. Elles ont d'immenses capitaux qui se trouvent, pour ainsidire, sous la protection immédiate de la Légion et des compagnies de Pompiers de cette ville. Leur devoir serait donc de faire des appropriations annuelles de manière à augmenter les moyens de défense et les garanties de la cité entière.

La tentative faite il y a environ une année pour incendier le magasin de M. Martin Gordon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, ne prouve-t-elle pas une intention de piller la banque de l'Etat?

Nous ne saurions terminer ici sans inviter les membres des compagnies de pompiers à renoncer à leur coutume de faire rouler leurs pompes sur les banquettes; deux torts bien graves ne peuvent manquer de résulter de cette coutume; le premier, de briser ou de deranger les pompes; le second, de faire des avaries plus ou moins grandes aux banquettes et aux trottoirs. D'ailleurs cela est contraire aux ordonnances de police: notre personne donc que les diverses compagnies tiendront trop bien la justesse de nos observations, qui ne sont faites que dans un but d'intérêt général, pour ne pas renoncer à cette coutume.

UN NOUVEAU JOURNAL ANTI ABOLITIONISTE A NEW-YORK.

Nous voyons dans l'*Evening Star* du 19 août dernier le prospectus d'une nouvelle feuille qui doit se publier à N. York sous le titre de *Castigator et N. York Anti-Abolitionist*. Cette feuille paraîtra deux fois par semaine et sera consacrée entièrement à soutenir, tant que l'occasion s'en présentera, la cause qu'elle a embrassée ainsi que les principes de colonisation qui y sont étroitement attachés.

Son principal objet sera de combattre les terribles effets qui pourraient résulter de la doctrine publiée par les abolitionistes.

Les éditeurs poursuivront tous les fanatiques qu'ils appelent "Peace Mercies" avec toute l'ardeur, l'énergie et l'intrépidité que leur inspirent la justice et le patriotisme de leur glorieuse cause; ils s'efforceront de maintenir la stabilité de l'Union, ainsi que les droits constitutionnels et le bonheur de leurs frères du Sud en dépit des funestes machinations de leurs ennemis jurés qu'ils forceront au juste ressentiment d'une nation insultée. Ils ne se mêleront pas de politique ou de religion, mais ils chargeront à outrance les traîtres au pays et toute leur suite sans avoir égard ni aux sectes ni aux partis.

Ils tiendront sur PAPIER NOIR une liste exacte tant les noms et les occupations de tous les conspirateurs de manière à faire connaître leur ennemis d'avec nos amis.

Le prix de la souscription à ce journal est si peu élevé que c'est presque un objet de faible importance. Les éditeurs l'ont calculé de manière à répandre leur gazette autant que possible. Le prix est de 2$ pour 12 mois ou 1$ pour 6 mois, payable d'avance.

Cette feuille se publiera au No. 187, William street, à coin de la rue Spence, à New-York.

Les communications y seront reçues de toutes les parties de l'Union, franches de port.

Les éditeurs des différens journaux des Etats-Unis sont invités spécialement à annoncer l'établissement de cette feuille.

DON VALENTIN GOMEZ FARIAS.

Cet illustre personnage, dont les talens transcendans et les vertus citoyennes lui ont mérité d'être élevé à la vice présidence des Etats-Unis du Mexique, a, pendant une longue série d'années, occupé dans sa patrie les empl